



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 avril 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité en date du 14 janvier 2009, par laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au 15 mars 2010 le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), autorisé le déploiement d'une composante militaire qui succédera à la force militaire de l'Union européenne (EUFOR) tant au Tchad qu'en République centrafricaine, et décidé que le transfert d'autorité entre l'EUFOR et la composante militaire de la MINURCAT aurait lieu le 15 mars 2009.

2. Le rapport rend compte des faits survenus en relation avec le mandat de la MINURCAT depuis la parution de mon rapport du 4 décembre 2008 (S/2008/760). Il décrit les derniers préparatifs, menés en collaboration étroite avec l'Union européenne, avant la passation des pouvoirs entre l'EUFOR et la MINURCAT. Il met en outre en lumière les négociations qui ont eu lieu entre la MINURCAT, d'une part, et les Gouvernements tchadien et centrafricain, d'autre part, sur les accords administratifs et juridiques liés au déploiement de la force des Nations Unies. Le rapport fait également le point sur le processus de constitution et de déploiement de la force, ainsi que sur les progrès enregistrés dans l'accomplissement du mandat de la MINURCAT.

#### II. Évolution récente de la situation

##### A. Évolution de la situation politique au Tchad

3. Au cours de la période considérée, les groupes d'opposition armés tchadiens ont réaffirmé leur intention de se mobiliser contre le Président Idriss Déby Itno. Le 18 janvier 2009, après une période d'accalmie et à l'issue de cinq mois de négociations, sept groupes armés ont signé un manifeste portant création d'une nouvelle coalition : l'Union des forces de la résistance (UFR), composée du Rassemblement des forces pour le changement (RFC), de l'Union des forces pour le changement et la démocratie (UFCD), de l'Union des forces pour la démocratie et le développement-fondamentale (UFDD-F), du Conseil démocratique révolutionnaire (CDR), du Front populaire pour la renaissance nationale (FPRN), du Front pour le



salut de la République (FSR) et de l'Union des forces pour la démocratie et le développement (UFDD). Le même jour, l'Union démocratique tchadienne (UDC) a rejoint la coalition à la faveur d'un protocole distinct. Le 23 janvier, le leader de la RFC, Timan Erdimi, a été désigné à la tête de la coalition. Le 20 mars, l'UFR a désigné son commandement militaire, à la tête duquel a été nommé le général Tahir Odji. Un seul groupe d'opposition armé est resté à l'écart de la coalition.

4. On a enregistré peu de progrès dans l'application de l'Accord du 13 août 2007 entre le Gouvernement tchadien et l'opposition politique. En décembre 2008, l'Assemblée nationale a adopté les projets de loi relatifs à la Commission électorale nationale indépendante et au Code électoral. Cependant, le 24 décembre, la Coalition des partis politiques pour la défense de la Constitution (CPDC) a publié un communiqué dénonçant les nouvelles lois. Pour la CPDC, la CENI, contrairement aux dispositions de l'Accord du 13 août 2007, n'est pas indépendante de l'appareil d'État. La situation est restée bloquée malgré plusieurs réunions entre la CPDC et des représentants du Gouvernement et une rencontre, le 5 mars 2009, entre le Président Déby et les membres du Comité de suivi et d'appui (créé pour surveiller l'application de l'Accord). Au cours de la visite qu'il a effectuée au Tchad les 14 et 15 mars, le Ministre français des affaires étrangères, Bernard Kouchner, a rencontré le Bureau du Comité de suivi et a proposé la médiation de deux juristes de l'Organisation internationale de la Francophonie. La proposition a été acceptée par les deux parties.

5. Des tensions sociales importantes ont été provoquées par la hausse du coût de la vie, à laquelle se sont greffées des mesures d'austérité décidées par le Gouvernement en janvier et février, notamment à N'Djamena. Le Gouvernement avait notamment décidé d'interdire le commerce et la production du charbon de bois, de mener une campagne intensive de désarmement avec fouille de domiciles et de véhicules, de détruire des maisons afin d'implanter des hôpitaux et d'autres constructions abritant des services sociaux et de menacer de retirer de la circulation les véhicules âgés pour donner un meilleur visage à la ville. Des syndicats et des organisations de la société civile ont menacé d'entreprendre des actions. Au début de février, une grève générale a été partiellement observée. Auparavant, le 14 janvier à N'Djamena, les forces de sécurité avaient empêché un groupe de femmes particulièrement touchées par l'interdiction du commerce et de la production de charbon de bois de manifester. Le Gouvernement a souligné que cette interdiction était dictée par le souci de protéger l'environnement, mais il n'a offert aucune alternative viable. Devant la montée du mécontentement de la population, le Gouvernement a annoncé quelques mesures d'apaisement, dont la réduction du prix de certains produits de base et de l'essence.

6. Le 23 mars 2009, le Président a procédé à un remaniement ministériel, à la suite du remaniement du 14 septembre 2008. Les ministères clefs n'ont pas changé de titulaires et les quatre ministres de la CPDC sont restés en poste. Dix nouveaux ministres ont été nommés, ce qui a porté le nombre de membres du Gouvernement à 41, dont quatre femmes. L'ancien dirigeant rebelle, Yaya Dillo, qui était entré au Gouvernement après l'attaque rebelle avortée de février 2008, n'a pas été reconduit comme Ministre des mines et de l'énergie.

## **B. Évolution de la situation politique en République centrafricaine**

7. Un dialogue politique sans exclusive a eu lieu du 8 au 20 décembre 2008 entre le Gouvernement et les principaux groupes politiques et militaires. Le 19 janvier 2009, le Président Bozizé a signé un décret portant nomination du nouveau gouvernement. Cependant, la situation sur les plans politique, socioéconomique et de la sécurité demeure fragile. Un exposé détaillé sur la situation dans la République centrafricaine a été présenté au Conseil de sécurité le 10 mars 2009 (voir S/PV.6091) par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, François Lonseny Fall.

## **C. Évolution de la situation dans la région**

8. Au cours de la période considérée, on a enregistré quelques progrès sur la voie du règlement du conflit du Darfour. Le 9 février 2009, le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) ont tenu une réunion à Doha sous les auspices du Médiateur en chef conjoint ONU-Union africaine pour le Darfour, Djibril Bassolé, et de l'État du Qatar. Le 17 février, les deux parties ont signé un « Accord de bonne volonté et de rétablissement de la confiance », document préliminaire dans lequel elles se sont engagées à parvenir à un règlement politique pacifique du conflit. L'Accord appelle les deux parties à s'abstenir de harceler les personnes déplacées, à garantir un bon acheminement de l'aide humanitaire et à échanger des prisonniers. L'Accord engage également les parties à mettre la dernière main à un accord-cadre plus global qui énoncerait en détail les questions qui feront l'objet de négociations globales. Les deux parties ont ensuite libéré des prisonniers en signe de bonne volonté. Cependant, lorsque le Gouvernement soudanais a décidé d'expulser 13 ONG internationales et de dissoudre trois ONG nationales présentes dans le Darfour, le MJE a annoncé qu'il comptait suspendre sa participation aux négociations jusqu'à ce que le Gouvernement soudanais revienne sur sa décision. M. Bassolé, soucieux de faire avancer le processus de paix, poursuit ses consultations avec l'ensemble des parties et des partenaires régionaux.

9. L'application de l'Accord de Dakar, conclu le 13 mars 2008 entre le Soudan et le Tchad, n'a pas connu d'avancée significative depuis la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays, en novembre 2008, et la réunion, le 15 novembre 2008 à N'Djamena, du Groupe de contact de Dakar. La septième réunion du Groupe de contact, qui devait avoir lieu le 15 février à Khartoum, a été reportée à la fin du mois, puis renvoyée *sine die*. Le Gouvernement soudanais s'est ensuite déclaré prêt à accueillir la réunion du Groupe de contact à Khartoum avant la fin du mois d'avril. La tension demeure vive, les deux Gouvernements continuant de s'accuser mutuellement de soutenir sur leurs territoires respectifs des groupes armés d'opposition. Le 5 mars, l'Émir du Qatar, Hamad Ben Khalifa al Thani, a rencontré le Président Déby à N'Djamena et lui a proposé ses bons offices pour améliorer les relations entre le Soudan et le Tchad, mais aussi d'apporter une assistance financière pour le déploiement de la force de paix et de sécurité prévue dans l'Accord de Dakar.

## D. Sécurité

10. Au cours de la période considérée, plusieurs attaques armées ont été menées contre des civils dans l'est du Tchad. Du fait de l'insécurité et de la circulation incontrôlée d'armes légères, plusieurs incidents ont été signalés. D'autres incidents ont eu lieu à cause de tensions entre des communautés locales. Les tensions entre les Zaghawa et les Tama à Birak (région de Wadi Fira) ne laissent pas d'inquiéter car les heurts intercommunautaires pourraient provoquer des déplacements de populations locales.

11. Entre janvier et mars 2009, au moins 42 incidents contre des travailleurs humanitaires ont été enregistrés dans l'est du Tchad, notamment des intrusions dans les résidences et les bureaux et des vols de voitures. Les auteurs de la plupart de ces actes étaient armés. Du 16 au 22 mars, quatre attaques ont été perpétrées contre trois organisations humanitaires internationales dans les régions de Ouaddai et de Sila. Une des ONG, spécialisée dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement, a dû suspendre ses activités à Koukou, Kerfi et Louboutiqué et réinstaller son personnel ailleurs, tandis qu'une autre ONG suspendait ses activités dans la région de Goz Beida.

12. Le 7 avril, à Abéché, un soldat de l'EUFOR a abattu deux soldats de l'EUFOR, un soldat de la MINURCAT et, plus tard le même jour, un civil tchadien. Ce soldat a été arrêté deux jours plus tard par les autorités tchadiennes à 15 kilomètres à l'est d'Abéché. La MINURCAT a activement collaboré avec les autorités tchadiennes et l'EUFOR pour retrouver l'auteur de ces actes.

13. Au cours de la période considérée, les groupes d'opposition armés tchadiens ont continué de se renforcer dans le Darfour-Ouest près d'El Geneina. Dans l'intervalle, les forces armées nationales tchadiennes consolidaient leurs positions dans l'est du Tchad en prévision d'une attaque rebelle. Le 24 mars, le Ministre tchadien des relations extérieures, Moussa Faki, a réuni les diplomates en poste à N'Djamena et les a informés de l'imminence d'une attaque rebelle. La tension demeure vive, mais on n'a signalé aucune attaque transfrontière.

14. Un calme relatif a continué de régner dans la zone d'opérations de la MINURCAT, au nord-est de la République centrafricaine. Cependant, l'insécurité résultant des affrontements entre les forces gouvernementales et les rebelles dans le nord du pays a créé des déplacements de population vers le Tchad (voir sect. E ci-dessous). Réagissant à la prolifération de groupes armés dans la région frontalière nord de la République centrafricaine, les forces armées nationales tchadiennes s'attachent à renforcer leurs troupes le long de la frontière sud du Tchad.

15. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a mené, dans sa zone opérationnelle à l'est du Tchad, des opérations de vérification sur les 420 kilomètres de voies principales d'approvisionnement entre Abéché, Farchana et Goz Beida, et s'est assurée que cette zone ne renfermait plus de mines et de restes explosifs de guerre. En outre, les éléments de la Mission ont visité 105 villages abritant environ 11 000 personnes et collecté et détruit 3 413 pièces de munitions abandonnées et non explosées.

## E. Situation humanitaire

16. L'est du Tchad demeure confronté à une grave crise humanitaire. Plus de 50 organismes d'aide humanitaire continuent de fournir une aide d'urgence (nourriture, eau, assainissement, soins de santé, protection et éducation) à environ 250 000 réfugiés soudanais dans 12 camps et 166 000 personnes déplacées regroupées dans 38 sites, ainsi qu'à 700 000 locaux. L'insécurité demeure le principal obstacle aux opérations humanitaires et au retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers. On n'a pas enregistré de retour important de réfugiés ou de personnes déplacées depuis mon précédent rapport.

17. À la mi-décembre 2008, suite au retrait des forces armées nationales tchadiennes de Dogdoré (région de Sila), des organismes humanitaires, qui avaient été attaqués et directement pris pour cibles, ont décidé de quitter la région, suspendant ainsi l'aide dont bénéficiaient 28 000 personnes déplacées et la population locale. Après l'intervention de la MINURCAT à un niveau élevé avec les autorités nationales et locales et à la suite des mesures prises par le Gouvernement pour améliorer la sécurité, ces organismes ont repris leurs activités en janvier 2009.

18. La fourniture de l'aide humanitaire a également repris dans le camp de réfugiés d'Am Nabak en février 2009. L'action humanitaire dans le camp avait été suspendue à la suite d'une attaque menée le 6 octobre 2008 par des éléments armés contre le bureau du HCR à l'occasion d'une opération d'enregistrement. Après avoir conduit un exercice de désarmement, les autorités locales et les organismes humanitaires se sont employés à assurer la reprise de l'aide humanitaire au camp, qui compte 16 000 réfugiés.

19. Le 4 mars, le Gouvernement soudanais a expulsé 13 ONG internationales et dissous trois ONG nationales travaillant dans le Darfour. Selon les missions d'évaluation menées conjointement par le Gouvernement soudanais et l'ONU dans les trois États du Darfour du 11 au 19 mars 2009, les mesures palliatives mises en œuvre conjointement par le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les ONG ont permis de répondre aux besoins immédiats des populations civiles. Cependant, plusieurs mesures ne seront plus appliquées à la fin d'avril 2009, ce qui ne manquera pas de compromettre la fourniture de denrées alimentaires, d'eau et de soins de santé. La MINURCAT et les organismes humanitaires s'emploient à mettre en place des plans d'urgence pour faire face à tout mouvement de population transfrontière.

20. Depuis la mi-janvier 2009, les affrontements entre des factions rebelles et les forces armées de la République centrafricaine ont provoqué un nouveau flux de réfugiés dans la région tchadienne de Salamat en provenance du nord-est de la République centrafricaine. Le HCR a estimé à environ 16 000 le nombre de nouveaux réfugiés au Tchad, ce qui porte le nombre total de réfugiés recevant une aide humanitaire dans ce pays à environ 320 000. Les nouveaux réfugiés, dont 80 % de femmes et d'enfants, sont actuellement regroupés dans plusieurs sites proches de la frontière avec la République centrafricaine.

### **III. Déploiement de la force des Nations Unies**

#### **A. Préparatifs juridiques et administratifs**

21. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a engagé les Gouvernements tchadien et centrafricain à mettre en place les accords juridiques et administratifs nécessaires au déploiement d'une force des Nations Unies. Le 13 février, la MINURCAT et le Gouvernement tchadien signaient un mémorandum d'accord relatif au transfert des sites de l'EUFOR à la MINURCAT, qui suivra leur remise au Gouvernement tchadien en date du 15 mars. L'accord prévoit que les Nations Unies disposeront de l'usage exclusif et gratuit de tous les sites et de toutes les infrastructures de l'EUFOR sauf deux, pendant la durée du mandat de la force. Il y est également souligné que les Nations Unies auront l'usage exclusif et temporaire des places de stationnement des aéroports de N'Djamena et d'Abéché, jusqu'au 31 octobre 2009. La MINURCAT a lancé les travaux de construction de nouvelles places de stationnement destinées à son propre usage dans les aéroports de ces deux villes.

22. Les 3 et 18 mars 2009, la MINURCAT a présenté aux Gouvernements tchadien et centrafricain respectivement les projets d'amendement des accords sur le statut de la Mission dans lesquels il est tenu compte de la composante militaire de la Mission. Conformément à la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité, en attendant la conclusion de tels amendements avec l'un ou l'autre pays, l'accord type sur le statut des forces s'appliquera provisoirement pour compléter les accords existants.

23. Le 27 février 2009, la MINURCAT et l'EUFOR sont convenues du texte de l'Accord technique relatif au transfert de l'opération. Cet accord porte sur les questions opérationnelles, la protection de la force, le partage d'informations, mais aussi le commandement, le contrôle et la coordination pendant la période de transition, de sorte que le transfert entre l'EUFOR et la MINURCAT puisse s'effectuer en douceur. Conformément à l'Accord, l'ONU, dans la limite de ses moyens et de ses capacités, fournira à son tour un appui à l'EUFOR lors de son retrait progressif, qui devrait s'achever à la fin de mai 2009.

#### **B. Transfert d'autorité**

24. Conformément à la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité, l'EUFOR a officiellement transféré son autorité militaire à la nouvelle composante militaire de la MINURCAT le 15 mars. À cette occasion, des cérémonies ont eu lieu dans toute la zone d'opérations, y compris dans la République centrafricaine. À Abéché, la cérémonie s'est tenue en présence du Ministre tchadien des relations extérieures, Moussa Faki, du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, du Ministre français des affaires étrangères, Bernard Kouchner, du Représentant spécial de l'Union européenne pour le Soudan et l'opération EUFOR, Torben Brylle, du commandant de l'opération EUFOR, le général Patrick Nash, et du Représentant spécial du Secrétaire général, Victor Angelo, ainsi que de représentants du corps diplomatique au Tchad.

25. Le 14 mars 2009, une minute avant minuit, le commandant de la force, le général de division Elhadji Mouhamedou Kandji (Sénégal), a pris le contrôle opérationnel de la force des Nations Unies, composée de 2 085 hommes. La force

comprend 1 877 soldats transférés, qui appartenaient auparavant aux contingents de l'EUFOR fournis par huit pays (France, Pologne, Croatie, Irlande, Russie, Autriche, Finlande et Albanie), 140 soldats appartenant à deux pays fournissant des contingents pour la première fois (Togo et Ghana) et 68 officiers d'état-major venant de divers pays et affectés au quartier général de l'opération. L'Italie demeurera sur le théâtre d'opérations sous commandement de l'EUFOR en appui à la MINURCAT jusqu'à la mise en place, à la mi-mai, de l'hôpital norvégien de niveau II.

26. Le transfert d'autorité s'est effectué sans heurt, grâce notamment à la collaboration très étroite entre les sièges de l'EUFOR et de la MINURCAT, en particulier l'action menée par l'Équipe conjointe chargée de la planification dans des délais très réduits. Cette équipe, qui était au départ composée de 13 officiers, a entamé la planification et la préparation du transfert d'autorité et du déploiement de la force des Nations Unies le 5 janvier 2009 à New York, conjointement avec les responsables de l'EUFOR et du Département des opérations de maintien de la paix. L'Équipe s'est déployée au Tchad le 25 janvier 2009 pour poursuivre la planification de l'opération sur le terrain. La collaboration entre l'EUFOR, l'Équipe et la MINURCAT, sur le terrain et au Siège, a permis de surmonter un grand nombre de difficultés opérationnelles.

27. Pendant la période considérée, les officiers de liaison de la MINURCAT sont restés en contact avec l'EUFOR et toutes les parties concernées à N'Djamena, Abéché, Farchana, Goz Beida, Iriba et Birao en République centrafricaine. Conformément à la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité, on s'emploie actuellement à réduire le nombre d'officiers de liaison, qui doit passer de 44 à 25. Ces officiers continueront d'assurer la liaison avec les autorités nationales et locales.

28. L'expérience et la continuité opérationnelles qu'apportent les contingents de l'EUFOR, désormais placés sous l'autorité de la force, ont été très précieuses car elles ont permis à la MINURCAT d'entamer sans tarder l'exercice de son mandat militaire. Immédiatement après le transfert d'autorité, la force de la MINURCAT, conformément à son mandat, a engagé des opérations dans tous les secteurs en restant attentive à l'évolution de la situation. Depuis le transfert d'autorité, la MINURCAT a mené en moyenne 15 patrouilles et escortes militaires par jour.

### **C. Constitution de la force et problèmes posés**

29. Au 31 mars 2009, la MINURCAT comptait 2 079 soldats, soit 40 % des effectifs autorisés qui se montent à 5 200 soldats. La constitution de la force sera progressive, avec une période de consolidation avant le début de la saison des pluies en juin. Elle devrait atteindre sa taille maximale à la fin de 2009. La plupart des pays qui fournissent des contingents ne s'étant officiellement engagés à contribuer à la constitution de la force qu'après l'adoption de la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité, le calendrier de constitution et de déploiement de la force s'en est trouvé inhabituellement raccourci. Il n'a donc pas été possible d'achever les négociations concernant les mémorandums d'accords avant le déploiement des contingents. Certains pays ont peiné à mettre en place tout le matériel nécessaire au déploiement des contingents dans les délais requis. En outre, le déploiement simultané des contingents est contrarié par des difficultés liées au mouvement et au

fret aériens à l'aéroport de N'Djamena. Cependant, les préparatifs du déploiement des contingents ghanéen et togolais, ainsi que de la création du bataillon népalais de réserve à Abéché, se poursuivent, ce qui portera l'effectif total de la force, tous grades confondus, à 3 845 hommes à la fin du mois de juin.

30. Malheureusement, le Secrétariat n'a pas reçu d'engagements couvrant tous les besoins. Il n'y a pas eu d'annonce de contribution pour une unité de transmissions et, à plus long terme, pour la relève d'éléments chargés de l'appui logistique et du génie, prévue à la fin de 2009. En outre, l'ONU a reçu des engagements portant sur la fourniture de six hélicoptères militaires seulement sur les 18 qui sont nécessaires pour couvrir les besoins de la force. Le concept d'opérations militaires signifie que la MINURCAT doit disposer de capacités de projection de forces, celles-ci étant largement tributaires d'hélicoptères capables d'effectuer des missions nuit et jour, quelles que soient les conditions météorologiques. Compte tenu des délais requis pour constituer et déployer des contingents au Tchad, il importe d'obtenir d'urgence des engagements concernant la fourniture de ces moyens aériens afin de donner à la force les capacités nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

#### **IV. Mise à jour concernant l'application du mandat de la Mission**

##### **A. Appui au Détachement intégré de sécurité (DIS)**

31. Le 7 février 2009, lors de la remise des diplômes à 246 agents du DIS, la MINURCAT a achevé la formation des 850 membres du DIS, telle qu'elle a été autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1778 (2007). Le 26 février, une cérémonie a été organisée par le Gouvernement tchadien à Abéché, afin de démontrer que le DIS était parvenu à sa pleine capacité. Au 27 mars, 667 agents du DIS avaient été déployés dans 6 commissariats et 12 postes du DIS dans toute la partie est du Tchad, notamment à Abéché, Bahai, Farchana, Guéréda, Goz Beida, Goz Amer, Iriba, Djabal, Bredjing, Gaga, Iridimi, Touloum, Am Nabak, Tréguine, Kounoungou, Ouré Cassoni et Mile, ainsi que dans le centre de commandement à N'Djamena. À la demande des partenaires humanitaires de la MINURCAT et des parties prenantes sur le terrain, un poste de police du DIS est prévu à Koukou Angarana (région de Sila) sous la juridiction du commissariat de Goz Beida. Le déploiement devrait être achevé à la fin d'avril. Au 31 mars, au total 240 policiers des Nations Unies avaient été déployés au Tchad.

32. Depuis leur déploiement initial jusqu'à la fin d'octobre 2008, les agents du DIS ont effectué des patrouilles de jour comme de nuit dans leur zone d'opérations, afin de contribuer aux efforts pour maintenir l'ordre public dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées et les zones voisines. Jusqu'à présent, ils ont arrêté 81 individus soupçonnés d'avoir commis des crimes graves, fouillé plus de 800 véhicules et assuré la sécurité de plus de 900 convois d'aide humanitaire. Les agents du DIS ont également récupéré quatre véhicules appartenant à des organismes de secours humanitaires et à des ONG, y compris deux véhicules volés au Soudan et qui avaient traversé la frontière.

33. Bien que les agents du DIS aient été en général efficaces et disciplinés dans l'exécution de leur mandat, il y a eu quelques incidents de manque de discipline. Le 6 mars, quatre agents du DIS affectés au poste de police de Bredjing ont été

impliqués dans des tirs accidentels au cours d'une cérémonie de mariage. L'un des agents a utilisé sa mitraillette AK-47 pour des tirs de célébration en l'air, blessant ainsi trois réfugiés du camp. Les blessés ont reçu des soins médicaux à l'hôpital d'Adré et ont ensuite regagné leur foyer. L'auteur de ces tirs a été arrêté et détenu par la gendarmerie à Hadjer Hadid et il devrait être traduit en justice. Le 22 mars, un commandant local du DIS aurait assassiné un civil avec son arme de service à Farchana. Le commandant a été arrêté par la gendarmerie et une enquête policière est en cours. Le DIS a également entrepris une enquête disciplinaire et la MINURCAT suit de près l'évolution de cette affaire. Le 4 avril, un officier de la Police des Nations Unies (UNPOL) a été détenu par un agent du DIS près de Guéréda. À la suite de l'intervention du commandant adjoint du DIS, l'officier de l'UNPOL a été libéré indemne et le responsable a été arrêté et détenu à la gendarmerie locale. Afin d'empêcher que de tels incidents se reproduisent à l'avenir, la MINURCAT collabore avec les autorités locales afin d'appliquer pleinement le concept d'opération, qui prévoit que les commissariats et postes de police soient équipés de coffres pour garder les armes. À plus long terme, une salle réservée à l'entreposage des armes sera installée dans chaque commissariat.

34. La MINURCAT a continué à faire face à de sérieuses difficultés logistiques afin de mettre en place l'infrastructure du DIS et l'appui à ses opérations. La construction de commissariats, de postes de police et de logements n'a pas pu être achevée en raison de difficultés pour identifier un sous-traitant adéquat et du manque de main-d'œuvre qualifiée. Bien que des bureaux préfabriqués aient été mis en place dans la plupart des postes de police, de nombreux éléments du DIS vivent toujours sous la tente. Par conséquent, la MINURCAT a accepté de verser aux membres du DIS des allocations tant qu'ils occupent des logements temporaires, en plus de leurs autres allocations et des subventions alimentaires. L'installation d'un système de communications par radio VHF se poursuit. À la suite de nombreuses demandes faites par les autorités nationales, la MINURCAT a entrepris d'acheter des pick-up qui seront utilisés par certains éléments du DIS.

35. Au 27 janvier 2009, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de la MINURCAT avaient été reçues de la Belgique, des États-Unis d'Amérique, de l'Irlande, du Japon, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République tchèque et de l'Union européenne. Le total des contributions reçues s'élève à 21,9 millions de dollars, par rapport au budget total de 23,2 millions de dollars pour 2008 et 2009. Afin de financer les activités appuyées par le Fonds d'affectation spéciale en 2010, un montant supplémentaire de 29,5 millions de dollars sera requis, y compris 18 millions de dollars pour l'appui continu au DIS et 11,5 millions de dollars pour les activités de la Mission concernant l'état de droit dans les domaines judiciaire et correctionnel, qui sont nécessaires pour compléter et améliorer l'efficacité globale du DIS.

36. À la suite du déploiement complet de tous les agents du DIS, une évaluation globale du DIS (y compris le concept, les installations, l'équipement et leur impact sur le terrain) sera effectuée par des représentants de rang supérieur du Département des opérations de maintien de la paix à la fin d'avril et au début de mai.

## **B. Système judiciaire et prisons**

37. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a mis au point un système de suivi pour les cas de personnes qui ont été arrêtées ou détenues par le DIS. Le système est appliqué à titre pilote à Gozo Beida en vue de son extension à d'autres parties du Tchad oriental. Du 15 janvier au 8 février 2009, la MINURCAT a dispensé une formation à 206 agents du DIS concernant le code pénal, l'organisation judiciaire et les techniques d'enquête, pour qu'ils puissent mener des enquêtes pénales dans les différents commissariats du DIS.

38. Au début de février, la MINURCAT a facilité la première visite officielle du Ministre de la justice au Tchad oriental, afin d'évaluer le système judiciaire dans la région. Au 31 mars, 37 des 180 nouveaux magistrats que le Gouvernement a récemment nommés ont été déployés dans l'est du Tchad. La Mission a fourni un appui en particulier au déploiement du juge et du Procureur du Tribunal de première instance à Iriba le 21 janvier. La MINURCAT a également entrepris d'équiper le Centre d'information juridique pour Goz Beida et Iriba au moyen d'ordinateurs et de matériel de bureau.

39. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a facilité la construction d'une installation séparée pour les jeunes hommes à la prison d'Abéché, en utilisant des fonds pour les projets à impact rapide. La Mission a également remis en état et équipé l'infirmerie de la prison d'Abéché, en coopération avec le FNUAP, le Département du développement international du Royaume-Uni (DFID) et d'autres partenaires. La MINURCAT a continué à conseiller et appuyer les autorités carcérales au sujet des meilleures pratiques, de l'administration quotidienne des prisons, de l'hygiène et des soins de santé, et d'aider l'Administration carcérale tchadienne à mettre au point un programme national de formation en vue du recrutement et de la formation imminents de personnel correctionnel, qui devrait commencer d'ici à la fin d'avril. La MINURCAT a également continué à appuyer le Gouvernement tchadien pour élaborer une nouvelle loi relative aux prisons, qui prévoit le déploiement d'un corps spécial d'agents du système carcéral au Tchad pour tenter de résoudre les graves problèmes d'effectifs dans ce système.

## **C. Droits de l'homme**

40. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a effectué plus de 50 missions de contrôle et d'enquête dans des villages, des sites occupés par les personnes déplacées et des camps de réfugiés dans l'est du Tchad. En général, l'absence ou les lacunes des organes d'application des lois et d'institutions judiciaires dans l'est du pays a continué à représenter un défi majeur pour le renforcement de l'état de droit et la lutte contre l'impunité. On continue à constater des arrestations arbitraires et des détentions prolongées dans l'attente d'un procès dans les prisons et les installations de détention, qui doivent être considérablement améliorées pour parvenir à des normes acceptables.

41. Parmi les populations de réfugiés et de personnes déplacées, les incidents de violence sexuelle et fondée sur le sexe, notamment à l'égard des enfants, sont restés une cause de grave préoccupation au cours de la période considérée. Vingt et un cas d'une telle violence ont été relevés par la MINURCAT, dont une majorité de viols. Dans trois de ces cas de viol, le 2 janvier 2009 à Adré, le 9 janvier dans le camp de

réfugiés de Touloum, et le 19 janvier à Abéché, les victimes étaient des enfants. Les autorités tchadiennes n'ont pas soumis ces affaires aux tribunaux. Les victimes de violence sexuelle et fondée sur le sexe, découragées par les lacunes du système judiciaire dans l'est du Tchad, s'abstiennent souvent de signaler ces incidents. Lorsqu'elles sont capables d'identifier l'auteur, elles préfèrent recourir au mécanisme de justice traditionnelle, y compris les règlements à l'amiable. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a également constaté plusieurs cas de mariage précoce et forcé concernant des filles dans l'est du Tchad.

42. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a effectué des visites hebdomadaires de contrôle dans des sites de détention, y compris les prisons d'Abéché, d'Iriba et d'Adré, et les cellules de détention de la gendarmerie à Abéché, Biltine, Iriba, Goz Beida, Koukou, Hadjer Hadid, Farchana et Tine. Des cas de détention prolongée en l'attente d'un procès ont été enregistrés à maintes reprises. Par exemple, à Goz Beida, la MINURCAT a trouvé 11 personnes qui avaient été détenues pendant une période allant de 5 à 59 jours. Dans les cellules de la gendarmerie à Tine, les spécialistes des droits de l'homme ont constaté que cinq des huit détenus avaient été en détention préventive pour des périodes allant jusqu'à huit mois.

43. La MINURCAT a continué à fournir une assistance technique au Ministère des droits de l'homme et de la promotion des libertés, en ce qui concerne les préparatifs en vue d'un forum national sur les droits de l'homme, qui devrait se tenir en juillet 2009 et serait centré sur l'élaboration d'un plan d'action national pour les droits de l'homme. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a également facilité la deuxième visite sur le terrain du Ministère des droits de l'homme dans l'est du Tchad du 10 au 13 mars, ce qui a permis au Ministre d'évaluer la situation actuelle en matière de droits de l'homme et les efforts déployés par les autorités pour protéger et promouvoir les droits de l'homme.

44. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a continué à recevoir des informations concernant la disparition d'enfants parmi les réfugiés et les personnes déplacées, lesquels auraient été recrutés par les forces combattantes. Cela comprenait : le 6 février 2009, trois enfants âgés de 10 et 11 ans qui ont disparu du site de personnes déplacées à Gouroukum; en janvier 2009, trois enfants âgés de 14 à 17 ans qui ont disparu du site de personnes déplacées à Koubigou; et de décembre 2008 à janvier 2009, sept enfants, âgés de 12 à 14 ans, qui ont disparu du camp de réfugiés de Djabal. La disparition de 13 autres enfants a été signalée dans le même camp dans des circonstances similaires en novembre 2008. Comme il est indiqué dans mon rapport du 7 août 2008 (S/2008/532), une équipe spéciale chargée de surveiller et de signaler les violations graves des droits de l'enfant a été créée au Tchad conformément à la résolution 1612 (2005).

## **D. Affaires civiles**

45. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a poursuivi ses efforts afin de promouvoir le dialogue intercommunautaire dans l'est du Tchad. À Goz Beida (région de Dar Sila), la MINURCAT a effectué un certain nombre de visites dans des sites de personnes déplacées afin d'identifier les problèmes urgents et d'améliorer le dialogue entre les représentants des communautés. Dans la zone de Kerfi (région de Dar Sila) qui est exposée à des tensions, la MINURCAT a intensifié

ses contacts avec les partenaires locaux afin d'encourager un dialogue plus large. À Guéréda (région de Wadi Fira), à la suite d'informations concernant l'augmentation des tensions entre les réfugiés et la communauté locale qui ont été reçues en mars 2009, la MINURCAT a organisé des réunions avec les autorités locales. Des mesures ont également été prises afin d'encourager le dialogue entre les communautés ethniques massalit et zaghawa dans la zone de Mianta (région d'Ouaddai). À Farchana, la Mission a appuyé un dialogue afin d'atténuer les tensions entre les personnes déplacées et la communauté dues au manque d'eau. Afin d'empêcher de telles tensions, la MINURCAT a approuvé deux projets à impact rapide en janvier 2009 afin de construire des puits dans les zones de retour des personnes déplacées à Dewer et Khomme (région d'Ouaddai).

## **E. Égalité des sexes**

46. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a continué à appliquer son mandat en matière d'égalité des sexes en se concentrant sur les domaines suivants : la participation des femmes au dialogue intercommunautaire; et la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le sexe et la fourniture d'un appui au DIS et aux policiers de la MINURCAT. La Mission et ses partenaires ont collaboré afin d'harmoniser les procédures et, pour traiter les cas de violence sexuelle, ils ont commencé à mettre au point une base de données commune afin d'identifier les cas de violence sexuelle, qui sera mise à jour par le FNUAP.

47. Du 24 au 26 février, la MINURCAT a organisé un atelier de sensibilisation concernant les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité à l'intention des femmes réfugiées et déplacées, ainsi que des femmes de la communauté hôte à Farchana. L'objectif était d'identifier des dirigeantes et de les aider à se préparer en vue de participer aux ateliers de dialogue intercommunautaire organisé par la MINURCAT. La Mission a également formé des recrues du DIS au sujet des normes concernant l'égalité des sexes et la violence sexuelle et, au cours des prochains mois, des aspects concernant l'égalité des sexes seront incorporés dans la formation en cours d'emploi des membres du DIS. Parmi les 850 agents du DIS, 81 (soit près de 10 %) sont des femmes.

## **V. Activités d'appui de la Mission**

48. Au cours de la période considérée, la MINURCAT s'est largement employée à préparer la transition en souplesse entre l'EUFOR et la force des Nations Unies, qui a été accomplie le 15 mars 2009. Ces efforts ont été facilités par la collaboration et la coordination étroites établies entre l'EUFOR et la Mission aux termes de l'Accord technique conclu entre les deux Missions.

49. Comme je l'indiquais plus haut, conformément au Mémorandum d'accord signé par le Gouvernement tchadien et la MINURCAT le 13 février 2009, la Mission a lancé les travaux de construction de deux nouveaux espaces de stationnement à l'aéroport d'Abéché et à l'aéroport international de N'Djamena. Les travaux devraient s'achever le 31 octobre 2009. Ces nouvelles places de stationnement seront construites sur la base de contrats commerciaux.

50. La mise en place et l'agrandissement des camps intégrés militaires et de la police dans la zone de la Mission a été retardée par des difficultés liées à la fourniture de matériel et à la gestion du projet. La MINURCAT se penche sur toutes possibilités offertes pour fournir un appui opérationnel maximal aux contingents déjà en place et à ceux qui seront prochainement déployés. Le camp devrait être prêt à la fin de 2009.

51. La MINURCAT a élaboré un plan pour le déploiement progressif de 5 200 soldats de l'ONU, soit 2 000 de plus que l'effectif de l'EUFOR, dans des bases situées au Tchad (Bahai, dans le nord; Guéréda, au centre du pays et Koukou Angarana dans le sud) et dans le camp permanent de Birao en République centrafricaine. La Mission ayant eu du mal à trouver des sous-traitants locaux, elle utilisera ses propres moyens de génie civil et militaire pour accélérer la constitution et le déploiement de la force, en veillant à ce que cela n'influe en rien sur ses capacités.

52. Les conditions de vie des personnels civil et militaire dans l'est du Tchad demeurent extrêmement difficiles et précaires. Le recrutement et la fidélisation de fonctionnaires qualifiés constituent donc un défi particulièrement difficile à relever.

## **VI. Sécurité**

53. Au cours de la période considérée, le niveau d'alerte a été maintenu à la phase de sécurité IV dans le nord et l'est du Tchad, compte tenu de la poursuite et de l'exacerbation des tensions à la frontière avec le Soudan qui favorisent la criminalité et le banditisme et constituent une entrave à l'action des organismes humanitaires. La phase III demeure en vigueur à N'Djamena et dans les régions du sud. Dans le nord-est de la République centrafricaine, la phase de sécurité IV a été maintenue dans la zone d'opérations de la Mission.

## **VII. Observations et recommandations**

54. La réussite du transfert d'autorité, le 15 mars, témoigne de la pertinence de l'action collective de l'ONU, de l'Union européenne et des Gouvernements tchadien et centrafricain. Elle marque une étape importante de l'action des Nations Unies dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine. Je tiens à dire combien je suis satisfait de la manière dont le transfert d'autorité entre l'EUFOR et la MINURCAT a été effectué et à rendre hommage aux commandants, ainsi qu'aux femmes et aux hommes qui ont servi l'EUFOR, pour leur contribution à la paix, à la sécurité et à la protection des civils.

55. Mes remerciements vont également à l'Union européenne et à ses États membres pour la disponibilité dont ils ont fait preuve pour déployer l'EUFOR. C'était la première fois que l'Union européenne mettait en place un dispositif militaire relais en attendant le déploiement d'une force des Nations Unies. À cet égard, il serait très utile, dans la perspective d'actions futures, que l'ONU et l'Union européenne tirent les enseignements de cette expérience commune. Le passage d'une grande partie des effectifs de l'EUFOR sous le commandement de la force des Nations Unies a permis d'assurer la continuité, ce qui est essentiel pour garantir que le transfert d'autorité s'effectue en douceur et que la force des Nations Unies

entame son mandat dans les meilleures conditions. Je tiens à cet égard à remercier tous les pays qui ont fourni des contingents à l'EUFOR et qui ont accepté de proroger leur déploiement sous les couleurs de l'ONU.

56. Je souhaite également remercier le Gouvernement tchadien pour les efforts déployés qui ont abouti à la mise en forme définitive, le 13 février 2009, du texte du mémorandum d'accord sur le transfert des sites et de l'infrastructure de l'EUFOR. C'est l'occasion pour moi d'encourager les Gouvernements tchadien et centrafricain à signer les projets d'amendement aux accords sur le statut de la Mission, qui leur ont été présentés conformément à la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité.

57. L'achèvement de la formation des 850 éléments du Détachement intégré de sécurité (DIS) et leur déploiement dans l'est du Tchad constituent des acquis tangibles qui contribueront à créer un environnement plus sûr pour les réfugiés, les personnes déplacées et les populations vulnérables dans la région. Pour que cette contribution se poursuive, le DIS devra bénéficier de l'appui permanent de la MINURCAT. J'invite donc les donateurs à continuer de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le DIS et à renforcer leur appui aux programmes relatifs à l'état de droit qui complètent les activités relatives au DIS.

58. Dans un proche avenir, il importera de voir dans quelle mesure il est possible d'assurer la viabilité du DIS en substituant à l'appui des donateurs un financement du Gouvernement tchadien conformément aux critères fixés pour la stratégie de sortie de la MINURCAT que le Conseil de sécurité a approuvés dans sa résolution 1861 (2009). Cette question sera au centre de la prochaine évaluation globale du concept de DIS, qui aura lieu à la fin d'avril et au début de mai 2009.

59. Pour que la MINURCAT puisse, conformément à son mandat, contribuer à la protection des civils, il importe de compléter son effectif et de la doter de toute la capacité opérationnelle requise le plus tôt possible. Comme il est indiqué dans le présent rapport, le Secrétariat n'a pas reçu d'engagements concernant d'importantes unités, dont 12 hélicoptères sur les 18 qui sont demandés. J'engage donc les États Membres à fournir le personnel et les moyens qui manquent à la force, notamment des hélicoptères pouvant voler la nuit, et ainsi permettre à la Mission d'accomplir son mandat sans grande difficulté. J'encourage également le Conseil de sécurité à engager les États Membres à fournir ces équipements.

60. Dans sa résolution 1861 (2009), le Conseil de sécurité m'a prié de l'informer dans mes prochains rapports de l'élaboration d'un plan de travail stratégique contenant un calendrier indicatif permettant de mesurer et de suivre les progrès accomplis dans la satisfaction des critères relatifs à la stratégie de sortie de la MINURCAT, dont le retour et la réinstallation volontaires et dans des conditions sûres et durables d'une masse critique de personnes déplacées internes; la démilitarisation des camps de réfugiés et de personnes déplacées et le renforcement de la capacité des autorités tchadiennes dans l'est du Tchad d'assurer comme il se doit la sécurité des réfugiés, des personnes déplacées, des civils et des travailleurs humanitaires dans le respect des droits de l'homme. La MINURCAT et le Secrétariat ont commencé à préparer ce plan en consultation avec les partenaires concernés. Je compte en indiquer les grandes lignes dans le prochain rapport que je présenterai au Conseil. Y figureront, entre autres, les conclusions et recommandations de la prochaine évaluation globale du DIS.

61. La situation sur le plan de la sécurité et la situation sur le plan humanitaire dans le Darfour et l'est du Tchad demeurent étroitement liées, l'instabilité dans une région créant de l'instabilité dans l'autre. Il est indispensable que les relations entre les Gouvernements tchadien et soudanais continuent de s'améliorer. Pour que la situation s'améliore dans le Darfour et l'est du Tchad, il faut que le Tchad et le Soudan s'emploient à résoudre certains de leurs problèmes internes et à surmonter les ressentiments nourris entre les deux pays de longue date, qui alimentent l'animosité chez les groupes rebelles présents dans les deux pays.

62. En ce qui concerne le Tchad, je demeure préoccupé par l'impasse dans laquelle se trouve l'application de l'Accord du 13 août 2007 entre le Gouvernement et l'opposition politique en ce qui concerne la loi électorale. J'engage instamment les deux parties à tout mettre en œuvre pour aplanir leurs divergences et parvenir à un accord mutuellement acceptable qui permette de poursuivre le processus. De même, pour donner toutes ses chances au processus de réconciliation, il importe que l'opposition dans son ensemble, politique et armée, y soit associée. Je lance un appel à toutes les parties pour explorer toutes les voies de la réconciliation dans l'intérêt de la population, notamment dans l'est du Tchad. À cet égard, je tiens à dire une fois de plus que si toutes les parties me le demandaient, je serais disposé à utiliser mes bons offices pour faciliter le processus de réconciliation.

63. Au cours de la période considérée, les relations entre les Gouvernements tchadien et soudanais ont été une source de grande préoccupation. Dans le prolongement du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, le 9 novembre 2008, il est essentiel que le processus de Dakar progresse et que le Groupe de contact se réunisse le plus tôt possible. Je tiens à souligner que dans le passé, les Gouvernements tchadien et soudanais ont signé plusieurs accords, sous divers auspices, en vue de faire échec à l'appui fourni par des groupes armés étrangers et aux activités menées par ceux-ci sur leurs territoires respectifs. J'appelle donc les deux Gouvernements à donner suite à ces engagements et à faire preuve de retenue sur les plans de l'activité militaire et du discours politique. Je tiens également à réaffirmer l'inviolabilité des frontières internationales et à souligner que tout mouvement des forces armées des deux pays à travers la frontière ne ferait qu'exacerber les tensions dans une région déjà instable et aggraver la situation humanitaire.

64. Enfin, je voudrais remercier mon Représentant spécial et Chef de la MINURCAT, Victor Angelo, pour son travail, ainsi que tous les membres de la MINURCAT, femmes et hommes, pour leur engagement sans faille et leur contribution à la paix et la sécurité dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine.

## Annexe

## Effectifs militaires et effectifs de police au 13 avril 2009

| <i>Composante</i>               | <i>Effectifs militaires</i> |                               |                |              | <i>Effectifs de police</i> |
|---------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|----------------|--------------|----------------------------|
|                                 | <i>Officiers de liaison</i> | <i>Officiers d'état-major</i> | <i>Soldats</i> | <i>Total</i> | <i>Police civile</i>       |
| <i>Pays</i>                     |                             |                               |                |              |                            |
| Albanie                         | —                           | —                             | 63             | <b>63</b>    | —                          |
| Autriche                        | —                           | 4                             | 108            | <b>112</b>   | —                          |
| Bangladesh                      | 2                           | 2                             | —              | <b>4</b>     | —                          |
| Bénin                           | —                           | —                             | —              | —            | 27                         |
| Bolivie (État plurinational de) | 1                           | —                             | —              | <b>1</b>     | —                          |
| Brésil                          | 3                           | —                             | —              | <b>3</b>     | —                          |
| Burkina Faso                    | —                           | —                             | —              | —            | 17                         |
| Burundi                         | —                           | —                             | —              | —            | 10                         |
| Cameroun                        | —                           | 1                             | —              | <b>1</b>     | 10                         |
| Côte d'Ivoire                   | —                           | —                             | —              | —            | 38                         |
| Croatie                         | —                           | 2                             | 15             | <b>17</b>    | —                          |
| Égypte                          | 2                           | 1                             | —              | <b>3</b>     | 13                         |
| Équateur                        | 2                           | —                             | —              | <b>2</b>     | —                          |
| Espagne                         | 2                           | —                             | —              | <b>2</b>     | —                          |
| États-Unis d'Amérique           | —                           | 2                             | —              | <b>2</b>     | —                          |
| Éthiopie                        | —                           | 13                            | —              | <b>13</b>    | —                          |
| Fédération de Russie            | —                           | 1                             | 98             | <b>99</b>    | —                          |
| Finlande                        | —                           | 2                             | 63             | <b>65</b>    | —                          |
| France                          | —                           | 13                            | 804            | <b>817</b>   | 18                         |
| Gabon                           | 1                           | —                             | —              | <b>1</b>     | —                          |
| Gambie                          | 2                           | —                             | —              | <b>2</b>     | —                          |
| Ghana                           | 4                           | 14                            | 70             | <b>88</b>    | —                          |
| Guinée                          | —                           | —                             | —              | —            | 3                          |
| Irlande                         | —                           | 12                            | 393            | <b>405</b>   | —                          |
| Jamahiriya arabe libyenne       | —                           | —                             | —              | —            | 3                          |
| Jordanie                        | 1                           | —                             | —              | <b>1</b>     | 8                          |
| Kenya                           | —                           | 2                             | —              | <b>2</b>     | —                          |
| Kirghizistan                    | 3                           | —                             | —              | <b>3</b>     | —                          |
| Madagascar                      | —                           | —                             | —              | —            | 18                         |
| Malawi                          | —                           | 7                             | —              | <b>7</b>     | —                          |
| Mali                            | 2                           | —                             | —              | <b>2</b>     | 5                          |
| Namibie                         | —                           | 5                             | —              | <b>5</b>     | —                          |
| Népal                           | 2                           | 17                            | —              | <b>19</b>    | —                          |
| Niger                           | —                           | —                             | —              | —            | 12                         |
| Nigéria                         | 3                           | 9                             | —              | <b>12</b>    | —                          |

| <i>Composante</i> | <i>Effectifs militaires</i>     |                                   |                |              | <i>Effectifs de police</i> |
|-------------------|---------------------------------|-----------------------------------|----------------|--------------|----------------------------|
|                   | <i>Officiers<br/>de liaison</i> | <i>Officiers<br/>d'état-major</i> | <i>Soldats</i> | <b>Total</b> | <i>Police civile</i>       |
| <i>Pays</i>       |                                 |                                   |                |              |                            |
| Norvège           | –                               | 3                                 | 45             | <b>48</b>    | –                          |
| Ouganda           | 2                               | –                                 | –              | <b>2</b>     | –                          |
| Pakistan          | 2                               | 1                                 | –              | <b>3</b>     | –                          |
| Pologne           | 1                               | 2                                 | 313            | <b>316</b>   | –                          |
| Portugal          | 1                               | –                                 | –              | <b>1</b>     | 4                          |
| Rwanda            | 1                               | –                                 | –              | <b>1</b>     | 10                         |
| Sénégal           | 3                               | 11                                | –              | <b>14</b>    | 18                         |
| Suède             | –                               | 2                                 | –              | <b>2</b>     | 2                          |
| Togo              | –                               | 7                                 | 198            | <b>205</b>   | 8                          |
| Tunisie           | 1                               | –                                 | –              | <b>1</b>     | –                          |
| Yémen             | 3                               | –                                 | –              | <b>3</b>     | 17                         |
| Zambie            | 2                               | –                                 | –              | <b>2</b>     | –                          |
| <b>Total</b>      | <b>46</b>                       | <b>133</b>                        | <b>2 170</b>   | <b>2 349</b> | <b>241</b>                 |

